

«Internet des objets - Révolution ou surveillance des travailleurs?»





Cadre général Vidéosurveillance – Commerce de détail



[Vidéosurveillance sur le lieu de travail: un moyen de sécurité à risques | hrtoday.ch](https://www.hrtoday.ch)



OLT 3, art. 26 - Surveillance des travailleurs

- Il est interdit d'utiliser des systèmes de surveillance ou de contrôle destinés à surveiller le **comportement** des travailleurs à leur poste de travail
- S'ils sont nécessaires pour d'autres raisons, ils doivent être conçus et disposés de façon à ne pas porter atteinte à la **santé** et à la **liberté de mouvement** des travailleurs



Suivi en direct de l'emplacement des employés



Live Indoor Employee Location Tracking displayed on a Floor Plan



Quelques exemples de logiciels et tâches

- Hubstaff
- Trackingtime
- Clevercontrol
- Time Doctor
- Teramind
- VeriClock
- ActivTrak
- FlexiSp

Espionnage par caméra,
géolocalisation, enregistrement
audio, accès au téléphone portable
et temps passé sur des websites



Clevercontrol

Pourquoi avez-vous besoin de CleverControl ?

- ✓ Enquêter les actions illégales des employés
- ✓ Prévention des fuites d'informations
- ✓ L'augmentation de la productivité et la détection des fainéants



<https://fr.clevercontrol.com>



IdO permet la connection des objets par Internet



<https://www.fenster-tueren-technik.de/aktuell/veranstaltungen/detail/123004-experten-roundtable-zum-thema-internet-of-things-im-koeln-am-30-januar/>



IdO – Application dans le monde du travail

Productivité

L'infrastructure IoT déploie un réseau créatif de capteurs pour collecter des informations de production à des intervalles de temps spécifiques



Utilisation de données de l'IdO pour identifier le comportement social, avoir accès à des données physiologiques et des états émotionnels des employés associées avec la productivité.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Liste de contrôle

Surveillance des travailleurs

au poste de travail

Il y a plusieurs raisons de mettre en place un système de surveillance technique : éviter les vols, l'espionnage, les dommages matériels, les accès non autorisés, etc. ou contrôler le fonctionnement, la qualité, la performance des personnes, des machines, des produits, etc. Les moyens et possibilités techniques de surveillance s'améliorent en permanence. Ils sont aujourd'hui très facilement accessibles et abordables pour tout un chacun.

Le comportement des travailleurs est crucial pour la réussite de l'entreprise, d'où le souhait de certains employeurs de surveiller, d'encadrer et de contrôler ceux-ci.

Les systèmes de surveillance technique sont souvent installés sans connaître ni les obligations, ni les conséquences qui en découlent. Afin de protéger la santé de ses travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit aussi prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs (art. 6 LTr).

La protection de l'intégrité personnelle occupe une place importante dans notre système de droit. Ceci se traduit par l'ancrage de la protection de la personnalité dans plusieurs lois.

Les articles de loi suivants fixent les dispositions de protection de la personnalité au poste de travail :

Loi sur le travail (RS 822.11) : art. 6 ; art. 48 LTr | Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (RS 822.113) : art. 26 OLT 3 | Loi sur la protection des données (RS 235.1) : art. 4 LPD | Ordonnance sur la protection des données (RS 235.11) : art. 1 OLPD | Loi sur la participation (RS 822.14) : art. 10 | Code des obligations (RS 220) : art. 328, 328b CO | Code civil (RS 210) : art. 28 CC

SECO | Conditions de travail



La liste de contrôle est également utile dans le cadre de l'**Internet des Objets**



Liste de contrôle « Surveillance »

- Présence d'une évaluation fondée du système de surveillance le mieux adapté?
- Surveillance du comportement
- Accords privés
- Information
- Participation
- Atteintes à la santé
- Horaires de fonctionnement
- Conditions cadre



Sécurité objets connectés

➤ **Postulat Glättli Balthasar 17.4295**

Normes de sécurité pour les appareils connectés à Internet, qui constituent l'une des principales menaces en matière de **cybersécurité**

➤ **Postulat Reynard Mathias 19.3199**

Renforcer la sécurité des objets connectés mis sur le marché au regard de la **protection des données**



Sécurité objets connectés

Défis et risques spécifiques liés à l'Internet industriel des objets – Réponse CF aux postulats:

- Si les connexions réseaux ou les espaces de stockage dématérialisés (cloud) sont mal sécurisés, une cyberattaque peut exposer les installations industrielles à des situations dangereuses pouvant avoir des répercussions sur **l'intégrité physique et la santé humaine**

Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats Glättli 17.4295 du 15 décembre 2017 et Reynard 19.3199 du 21 mars 2019



Exemple : Base légale suffisante?

Communiqué de presse

Véhicules automatisés

La formation à la conduite doit être entièrement repensée



Technologies automobiles

<https://www.bfu.ch/fr/services/forum-du-bpa/le-forum-du-bpa-2019>



Exemple : **Fiabilité des données ?**

Les pilotes automatiques Tesla freinent **brusquement** à pleine vitesse





Questions

- Quelles sont vos **expériences +/-** en rapport avec l'Internet des objets sous l'angle de la **santé au travail** ?
- **Exigences supplémentaires** sur le plan juridique en matière de surveillance des travailleurs via les objets connectés ?
- **Fiabilité des données** Que se passe-t-il si les données (fausses) des capteurs sont interprétées par le système de manière fautive (par exemple par une intelligence artificielle) ?
- Est-ce que l'IdO favorise le **transfert de responsabilité de l'Homme à la machine** ?
- --- ?



Références

- Tic et Objets connectés, inrs, septembre 2016, [En ligne], <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=VP%2015>, [consulté le 16 avril 2021]
- Les objets connectés, brochure, inrs, avril 2018, [En ligne], <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%208000>, [consulté le 16 avril 2021]
- Industrie du futur, Ce qu'il faut retenir, Dossier, inrs, mis à jour le 17/06/2020, [En ligne], <https://www.inrs.fr/inrs/themes-travail/industrie-du-futur>, [consulté le 16 avril 2021]
- Objets connectés portables et santé et sécurité du travail, officiel-prevention.com, Juillet 2018, [En ligne], <https://www.official-prevention.com/dossier/sante-hygiene-medecine-du-travail-sst/appareils-de-mesure/objets-connectes-portables-et-sante-et-securite-du-travail>, [consulté le 16 avril 2021]



Références

- Aurélien Andre, L'objet connecté en entreprise: un ami qui vous veut du bien?, chefdentreprise, mis à jour 31.07.2019 [En ligne], <https://www.chefdentreprise.com/Thematique/digital-innovation-1074/Breves/objet-connecte-entreprise-ami-qui-vous-veut-bien-341575.htm>, [consulté le 16 avril 2021]
- Internet des objets (IoT): applications et opportunités, Portail PME petites et moyennes entreprises, mis à jour 26.03.2020 [En ligne], <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/faits-et-tendances/internet-of-things.html>, [consulté le 5 mai 2021]
- Jean-Philippe Dunand, Pascal Mahon, Internet au travail; © Schulthess Médias Juridiques SA, Genève · Zurich · Bâle 2014, Extrait: https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_581B7714D824.P001/REF